



**HAL**  
open science

## Michel Debré et Auguste Legros : “ Tu quoque mi fili ! ”

Gilles Gauvin

### ► To cite this version:

Gilles Gauvin. Michel Debré et Auguste Legros : “ Tu quoque mi fili ! ”. *Revue historique de l’océan Indien*, 2014, Saint-Denis : Histoire politique et culturelle d’une capitale depuis le XVIIIe siècle, 11, pp.106-112. hal-03249183

**HAL Id: hal-03249183**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249183>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### Michel Debré et Auguste Legros : « *Tu quoque mi fili !* »

Gilles Gauvin  
Docteur en Histoire contemporaine  
CRESOI – OIES  
La Réunion

Les exemples ne manquent pas de relations entre un député et son suppléant, ou entre un maire et son premier-adjoint, qui pourraient être résumées par cette fameuse locution attribuée à César, poignardé par Brutus : « *Tu quoque mi fili !* ». Discutée par les historiens, à la fois pour sa véracité et pour son sens, il n'en reste pas moins que la formule fait partie de la mémoire collective. Le choix de cette citation latine pour résumer les relations entre Auguste Legros, maire de Saint-Denis pendant 20 ans, de 1969 à 1989, président du Conseil Général de 1982 à 1988, et Michel Debré, dont il fut le suppléant de 1973 à 1988, semble approprié pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que le maître d'œuvre de la Constitution de la V<sup>e</sup> République peut être considéré comme le dernier des grands légistes d'Etat et que sa conception républicaine ne peut être comprise si on ne perçoit pas l'importance fondamentale de la culture antique dans sa philosophie politique. Ensuite parce qu'elle traduit bien l'incompréhension du député face à ce que le *Quotidien* du 17 mai 1988 avait appelé « le coup de force » de son suppléant. Enfin parce que cette locution permet aussi d'évoquer la problématique de l'histoire et des mémoires.

Nous ne nous intéresserons ici ni à la politique de Michel Debré à l'égard de Saint-Denis, ni à la biographie politique d'Auguste Legros ou de Michel Debré, mais bien à la nature des relations entre les deux hommes. Nous présenterons ainsi rapidement les circonstances de la constitution de ce ticket électoral, le fonctionnement du binôme avant de terminer par la rupture politique entre les deux hommes.

#### I – La mise en place du binôme Debré-Legros

Difficile de mettre en perspective la relation entre les deux hommes si on ne rappelle pas la nature des relations entre le député et celui qui fut son premier suppléant entre 1963 et 1973, à savoir l'avocat Henry Sers. Ce choix avait été fait pour essayer de trouver un consensus entre les clans Moreau et Macé qui s'entredéchiraient<sup>164</sup>. Michel Debré refusa d'ailleurs de soumettre ce choix à une approbation locale comme le suggéraient les partisans de Gabriel Macé, alors maire de Saint-Denis<sup>165</sup>. Si le nom de Henry Sers n'évoque pas grand-chose aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que c'est lui qui a représenté la 1<sup>ère</sup> circonscription sur les bancs de l'Assemblée de

<sup>164</sup> Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*. Lille : Presses universitaires du Septentrion, 2006, p. 311-315.

<sup>165</sup> *JIR* du 20 mars 1963.

janvier 1966 à avril 1973, Michel Debré étant alors ministre. Mais il a peu de marge d'autonomie : ses interventions à la tribune sont clairement pilotées par le cabinet du ministre. Il en est de même pour son travail de terrain comme le montre une note que Debré rédige à ses collaborateurs le 28 juin 1966 pour préparer la visite de Sers à La Réunion en août et septembre<sup>166</sup>. Il détaille en 6 points toutes les visites qu'il désire que Henry Sers fasse au cours de son séjour : tour de toutes les communes de la circonscription, à commencer par Saint-Denis, avec rencontre des maires et des adjoints. Il conseille une visite des curés, car, écrit-il, « une conversation un peu longue avec chacun des responsables de paroisse peut permettre de connaître un certain nombre de problèmes particuliers, voire des problèmes d'intérêt général ». Il suggère également une visite des médecins, en particulier sur Saint-André et Salazie ; une rencontre avec des planteurs « bien choisis ». Il donne par exemple le nom d'un « vieux protestataire, mais très national » à Cambourg. Le dernier point est consacré à Saint-Denis, ville pour laquelle il écrit : « Il me paraît très suffisant de faire un tour dans quelques paroisses, et d'abord les plus malheureuses, et d'y voir les curés de Saint Jacques, Sainte Clotilde et la paroisse de l'autre côté de la rivière de Saint-Denis dont j'ai oublié le nom. Enfin une visite aux mairies isolées de la Bretagne, la Montagne, Saint-François, le Brûlé, en compagnie des adjoints spéciaux, afin de prendre connaissance de quelques problèmes et que l'on sache que vous y êtes passé ».

En octobre 1972, et donc à l'approche des législatives de 1973, Sers se retrouve au centre d'une polémique relayée par *L'Humanité*. Si Michel Debré lui apporte alors son soutien dans des courriers personnels, il n'empêche que depuis janvier 1972, Auguste Legros, maire de Saint-Denis, propose de son côté à Debré de devenir son suppléant. Le maire du chef-lieu explique que Sers étant de plus en plus critiqué, ce dernier ne pouvait pas servir les intérêts du ministre auprès des personnalités politiques les plus influentes<sup>167</sup>. Henry Sers ne se montrant pas non plus particulièrement décidé à se maintenir dans la fonction, c'est Auguste Legros qui est choisi comme suppléant à partir des législatives de mars 1973. Le courrier adressé par Debré à son nouveau binôme le 15 mars 1973, après l'élection, laisse penser qu'Auguste Legros pouvait avoir l'espoir de siéger sur les bancs de l'Assemblée : « Vous vous posez sans doute la question – écrit Michel Debré – de savoir si je vais demeurer au gouvernement. A vrai dire, je n'en sais rien encore. J'ai quelque appréhension quant à la composition du nouveau ministère, quant au rôle que je pourrais y jouer, et la décision n'interviendra que dans quelques jours. Je ne vous cacherai pas que je suis très hésitant. Comme je vous l'avais dit, il y a un mois, certaines évolutions peuvent me

<sup>166</sup> CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE73.

<sup>167</sup> Correspondance d'Auguste Legros à Michel Debré. CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE71.

contraindre à demeurer à mon banc de député. Je vous réécrirai à ce sujet »<sup>168</sup>. Michel Debré restera finalement à l'Assemblée.

## II – Le rôle d'Auguste Legros

### 1. Un relais politique et un porte-parole au sein de la « majorité nationale »

Un des problèmes auxquels est confronté Michel Debré est en effet le contrôle des élus « nationaux ». Le 3 avril 1975, le député écrit ainsi à son suppléant : « J'espérais pouvoir “faire un saut” de quelques jours. Mais je suis obligé de retarder ma venue. Dedeyan<sup>169</sup> va venir dans une dizaine de jours. Vous lui direz tout ce que vous avez à me dire sur la situation qui me préoccupe beaucoup. Je sens que les nationaux glissent... »<sup>170</sup>.

La lettre que l'ancien Premier ministre fait parvenir à Auguste Legros, le 27 juillet 1978, témoigne par ailleurs de l'importance de l'action que doit mener le maire de Saint-Denis en son absence : « J'ai appris par des voies officieuses que Dijoud<sup>171</sup> [secrétaire d'Etat à l'outre-mer] allait en visite officielle à La Réunion. Le fait de ne pas me prévenir est certainement volontaire : les voyages de Dijoud sont autant destinés à la propagande UDF qu'à la connaissance des problèmes. Tout cela n'a pas grande importance. Toutefois, dans la mesure où il dispose de crédits, il convient de lui faire la meilleure figure possible... Il est intéressant cependant de lui inculquer quelques bons et solides principes : attention aux “socialistes”, attention aux “chrétiens progressistes” – et le RPR, très uni est la meilleure chance à La Réunion d'une politique nationale. N'hésitez pas à lui montrer que vous êtes un “homme fort” dans la politique réunionnaise »<sup>172</sup>.

### 2. La gestion de la circonscription dont Saint-Denis est le cœur

Debré porte une attention toute particulière à la gestion du chef-lieu. Dès l'élection d'Auguste Legros en 1969, Michel Debré avait pris la plume pour le féliciter d'avoir « pris en main le destin de cette petite capitale »<sup>173</sup>. Il lui rappelle tous les défis à relever en matière de logements, d'écoles, de cantines, d'équipements, de zone industrielle et de distractions. Il lui fait savoir qu'il peut compter sur le Préfet et sur l'administration préfectorale, qu'il se tient lui-même à la disposition du maire : « Vos deux prédécesseurs,

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> Jean-Marie Dedeyan dirige le « Cabinet Réunion » de Michel Debré.

<sup>170</sup> Correspondance d'Auguste Legros à Michel Debré. CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE71.

<sup>171</sup> Secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

<sup>172</sup> Correspondance d'Auguste Legros à Michel Debré. CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE71.

<sup>173</sup> *Ibid.*

d'une manière très régulière, tantôt me tenaient au courant, tantôt me demandaient mon intervention. Agissez de même ».

Le courrier que le député écrit au maire, le 28 juin 1981, suite aux législatives, est également très révélateur de l'attention que Debré prête à l'administration de Saint-Denis : « Je réorganise mon état-major, désormais plus restreint pour pouvoir mieux suivre toutes les affaires du département et de "notre ville" »<sup>174</sup>.

Il y prête d'autant plus attention qu'il sait que la moindre affaire peut donner du grain à moudre aux autonomistes. Pour exemple, le suivi que Michel Debré assure d'un courrier concernant le fonctionnement de la cantine de l'Ecole centrale de Saint-Denis. Le 15 juillet 1981, trois mères d'élèves de l'école avaient interpellé ainsi par écrit le député : « Depuis longtemps le directeur de l'Ecole centrale avec Mme Vincent, Mme Josiane, Mme Sylvie, Mme Hélène, vole le manger de nos enfants. On a écrit à la mairie plusieurs fois. Il ne fait rien du tout. Jusqu'à quand penser qu'on va accepter ce vol ? Dites-nous un peu s'il vous plaît ! Et surtout le maire fait payer les pauvres, mais jamais les riches. Le directeur de l'Ecole avec toute sa famille prend le manger qu'on fait cuire pour nos enfants. Les femmes de la cantine apportent le manger dans la maison du directeur. Tout le monde voit ça. Tout le monde connaît ça. Mêmes des maîtresses mangent dans la cantine gratuitement, mais les repas c'est plus meilleur pour elles et pour le directeur. C'est un scandale qui devrait cesser Monsieur. Oui ou non ? Il faut prendre vos responsabilités. Nous allons attendre 15 jours. Puis après nous allons voir M. Vergès, personnel, dans la mairie du Port. Il faut qu'il mette tout le monde au courant dans son journal. Et puis après, nous allons écrire à M. François Mitterrand en France. Vous allez voir qu'est-ce qui va arriver. Et tant pis pour vous, on a marre de toutes ces vols à l'école centrale »<sup>175</sup>. Immédiatement, Michel Debré demande à ses collaborateurs de s'enquérir de précisions auprès d'Auguste Legros et, écrit-il, de voir « s'il y a lieu de procéder à une mise au point ».

Lorsque Legros devient président du Conseil général à partir de 1983, Debré continue à impulser ses initiatives. Le 24 juin 1987, le député lui écrit une longue lettre dans laquelle il lui suggère de « prendre l'offensive et [de] profiter d'un certain désenchantement de nos adversaires pour marquer des points ». Pour cela, il invite Auguste Legros à réfléchir à la mise en place d'un SIVOM, de mettre en œuvre, selon ses propos, « un certain nombre d'actions spectaculaires » à travers la construction de collèges ou encore le soutien à différentes formations. Tout est planifié, Michel Debré allant jusqu'à suggérer le plan de communication : « Une grande conférence de presse de votre part pourrait rassembler à la fois vos décisions et vos propositions tant à l'Etat qu'à l'égard de la région. Si vous voulez attendre ma présence, je vous

---

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Ibid.*

accompagnerai bien volontiers pour une conférence de presse à laquelle on associerait les vice-présidents du conseil général »<sup>176</sup>.

### 3. Un conseiller politique

Enfin, Auguste Legros joue le rôle de conseiller politique de l'ancien Premier ministre devenu député de La Réunion. Ainsi, le 31 juillet 1985, Michel Debré lui demande son avis pour les élections législatives de mars 1986 qui se déroulent à la proportionnelle : « Je vous adresse cette lettre, tout à fait personnelle, pour vous demander de réfléchir et me donner, au plus tard quand j'arriverai à la Réunion au début de septembre, un avis, c'est-à-dire **votre avis**. En effet, les coups de téléphone que je reçois sont contradictoires mais révèlent un très grand désordre des esprits, me semble-t-il, et tantôt un refus de Virapoullé, tantôt un refus de Thien-Ah-Koon ». Il liste les trois hypothèses possibles, leurs avantages et leurs inconvénients, sans donner sa préférence et demande à Legros quel est son choix.

### III – Le « coup de force » d'Auguste Legros

Michel Debré aurait pu prolonger ses responsabilités politiques réunionnaises à travers un mandat de sénateur. En effet, il s'est vu suggéré par certains gaullistes locaux de prendre la tête d'un « ticket » Debré-Virapoullé-Lagourgue. Un long courrier qu'il reçoit le 19 juillet 1983, alors qu'il vient de refuser cette proposition, évoque déjà la tentation qu'auraient pu avoir certains politiques locaux, voire des responsables nationaux du RPR, d'écarter Michel Debré<sup>177</sup>. Mais si le député s'attend à affronter des conditions difficiles à la fin de son mandat, il est totalement surpris par la tournure des événements. Lorsqu'Auguste Legros fait savoir le dimanche 15 mai sa décision de se présenter à l'élection législative de 1988, Michel Debré, alors en métropole, voit arriver l'attaque de là où il ne l'attendait pas.

Pourtant André Rougé, qui a été son attaché parlementaire de 1986 à 1988, se souvient l'avoir mis en garde<sup>178</sup>. Rétrospectivement, le collaborateur du député estime que la cérémonie organisée à Saint-Denis le 29 mars 1988, en présence de Jacques Chirac alors candidat à l'élection présidentielle, a été interprétée plus ou moins consciemment par certains comme l'annonce implicite du retrait de l'ancien Premier-ministre. On retrouve d'ailleurs cet état d'esprit dans un rapport sur le RPR envoyé à la direction nationale par le secrétaire fédéral, François Mas, avant la présidentielle : « On peut également penser que Michel Debré laissera son siège à Auguste Legros, ce qui conduirait notre fédération à ne plus avoir de député »<sup>179</sup>.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE70.

<sup>178</sup> André Rougé, entretien du 28 juin 2000.

<sup>179</sup> Dossier François Mas. CHEVS. FNSP. Archives Michel Debré, 9DE71. Auguste Legros n'étant alors pas adhérent du RPR.

A ce moment, Michel Debré lui-même réfléchissait beaucoup à sa candidature<sup>180</sup>. Madame Debré se montrait peu enthousiaste, d'autant que son mari, âgé de 76 ans, commençait à être fatigué par la maladie. Arrivé un peu avant Michel Debré pour organiser le déroulement du voyage de mars 1988, André Rougé explique s'être rapidement rendu compte de la volonté affirmée d'Éric Boyer, conseiller municipal de Saint-Denis (dont l'épouse figurait sur la liste de Michel Debré en 1986), de se présenter. Il pressentait par ailleurs qu'Auguste Legros n'aurait pas envie de se faire prendre de vitesse sur la question. Rougé, qui s'en est ouvert à Michel Debré avant l'annonce du maire de Saint-Denis, raconte : « Lorsque je lui ai annoncé que Legros se présenterait, il s'est mis en grande colère – Michel Debré ne se mettait pas en colère contre les individus mais contre les situations – et m'a déclaré : **“Vous n’y pensez pas, Auguste Legros est mon ami, il me doit tout”**. Cette éventualité était tout simplement impensable pour Michel Debré ». Les courriers de Michel Debré à Auguste Legros durant les années 80 commencent tous où se termine d'ailleurs tous par « cher ami » ou « avec tous mes sentiments amicaux ». Debré dans une note confidentielle à son cabinet en 1982, parle même à propos de Legros « d'ami personnel ».

Après la cérémonie du 29 mars 1988 à Saint-Denis, le député et son attaché rentrent ensuite en métropole et le dimanche suivant leur retour, Michel Debré téléphone à son collaborateur pour lui annoncer qu'Auguste Legros se présente effectivement. Debré demande alors à Rougé de passer le lendemain à Montlouis, son lieu de résidence familiale en Indre-et-Loire, et c'est là que le député annonce sa décision de ne pas se représenter.

Pour conclure le tableau de cette relation de couple politique qui aura duré 15 ans, on retient en général que la décision d'Auguste Legros de pousser Michel Debré vers la sortie a été déclenchée par la candidature d'Éric Boyer. Michel Debré, appelé en 1963 pour mettre fin à des querelles personnelles, aurait donc terminé sa carrière politique à cause d'une simple querelle personnelle. Le choix du président du Conseil général, qui a alors 66 ans, s'explique aussi par le contexte politique local et national et par un rapport de force qui depuis le début des années 1980 a affaibli l'influence de Michel Debré. Si Legros emportait la législative, Eric Boyer de son côté, soutenu par le PCR et Jean-Paul Virapoullé, emportait la présidence du Conseil général en octobre 1988. Les deux hommes allaient cependant indirectement payer leurs coups politiques. Auguste Legros est en effet battu aux municipales de mars 1989 par le socialiste Gilbert Annette. Et lorsque Eric Boyer, devenu sénateur en 1992, s'est retrouvé mis en examen, André Rougé se souvient avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de la part de sénateurs RPR métropolitains venus prendre des consignes pour le vote sur la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue réunionnais car ils

---

<sup>180</sup> Catherine Lavaux, entretien du 22 février 1999.

n'avaient pas oublié le « coup de force » à l'origine du départ de Michel Debré.

Réduire les relations entre Michel Debré et Auguste Legros à celle d'un Commandeur métropolitain donnant ses ordres à un homme de paille réunionnais serait une erreur. Qui a travaillé un peu sur les correspondances privées de Michel Debré sait qu'il donnait ses directives de la même façon à un simple conseiller municipal ou à un Premier-ministre, même lorsqu'il n'était plus ministre lui-même. Auguste Legros mériterait d'ailleurs sans doute un peu plus que ce qu'on peut trouver sur lui lorsqu'on cherche sur internet à savoir : « Barman en 1966, il est devenu maire de Saint-Denis en 1969 », de la même manière qu'on a pu voir récemment un quotidien local rappeler son souvenir en une phrase à l'occasion d'un dossier sur les bègues célèbres de La Réunion<sup>181</sup>.

Aux historiens maintenant de savoir réaffirmer à travers leurs études la limite des souvenirs portés par les mémoires et de réfléchir par ailleurs à la transmission des connaissances sur ce passé, qui bien que récent, n'évoque quasiment rien aux lycéens réunionnais d'aujourd'hui.

---

<sup>181</sup> *Journal de l'île de La Réunion* du 26 octobre 2013.